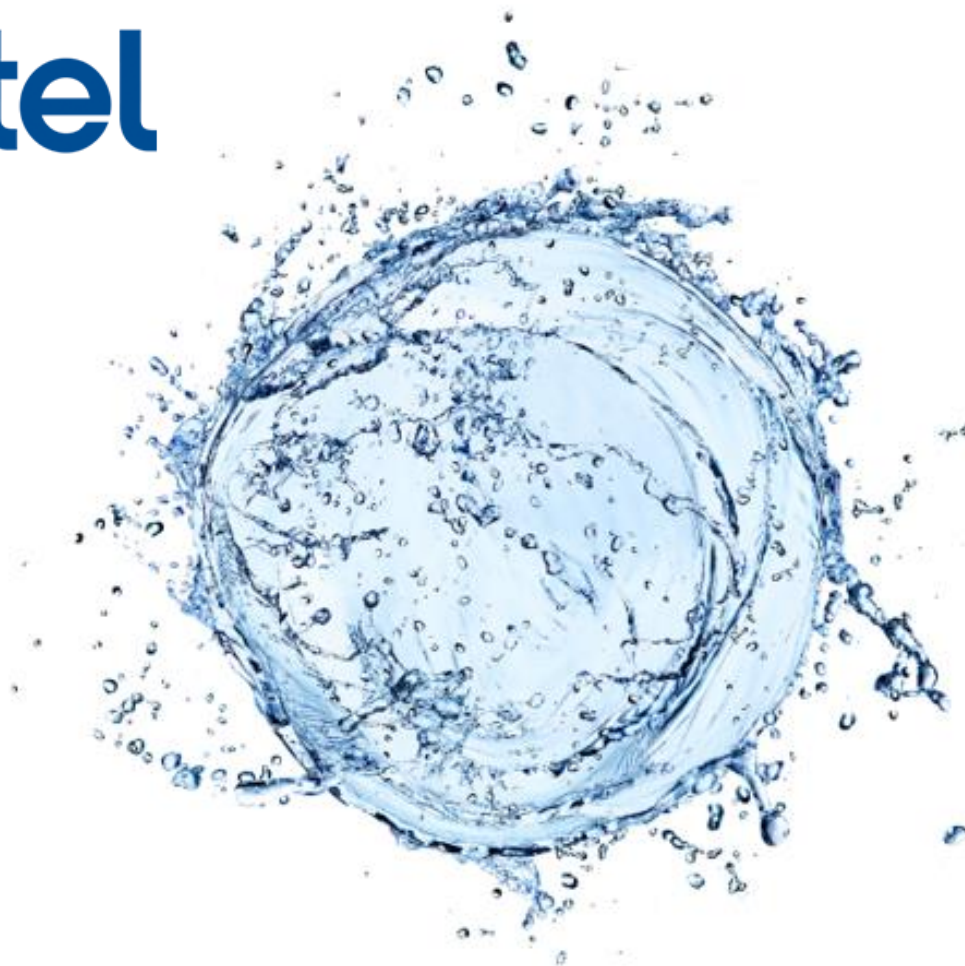


Deloitte.

Mazars ACA



**Rapport des commissaires aux comptes au
Comité d'audit d'INFOTEL
Exercice clos le 31 décembre 2023**

Préambule

Ce document contient des informations appartenant à Deloitte et Mazars ACA. Les copies, la distribution ou la communication de ce document en tout ou partie à des tiers non autorisés constitue une violation des droits de propriété de Deloitte et de Mazars ACA et des règles de confidentialité établies par la firme. Ce document ne peut en aucun cas être modifié ou distribué sans l'approbation du service l'ayant rédigé. Veuillez contacter le propriétaire du document avant toute réutilisation ou diffusion.

Ce document annule et remplace toutes les versions précédentes. Merci de vous assurer que vous utilisez bien la dernière version et de détruire de façon sécurisée toute copie des versions antérieures que vous auriez en votre possession, qu'elles soient en format papier ou électronique.

Au Comité d'audit de INFOTEL SA

En application de l'article L.821-63 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission sur les comptes de INFOTEL SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés en page 19 et suivantes.

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels et les comptes consolidés. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit de ces comptes. Notre audit des comptes annuels et des comptes consolidés n'exonère toutefois ni la direction ni le comité d'audit de leurs responsabilités.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du comité d'audit n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes annuels ou consolidés.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul comité d'audit et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article D.821-198 du code de commerce (H2A et, le cas échéant, AMF et ACPR), utilisé ou cité à d'autres fins.

Paris-La-Défense et Paris, le 25 avril 2024

Constantin Associés

 Cecile Rémy

Cécile Rémy

Mazars ACA

 ROMAIN MAUDRY

Romain Maudry

Sommaire (1/2)

Thèmes	Pages
Les différentes phases de notre mission	6
Calendrier d'intervention et communication des commissaires aux comptes	9
Evolutions ayant une incidence sur les comptes ou sur notre audit	11
Approche d'audit	13
Comptes consolidés – Etendue des travaux	16
Points clés de l'audit	18
Autres sujets d'attention	21
Points en suspens	24
Synthèse des anomalies non corrigées	26
Nos projets de rapport	28
Continuité d'exploitation	31
Données clés des comptes consolidés et des comptes annuels	33

Annexes

Les rôles respectifs	41
Périmètre de consolidation et critères d'exclusion	42
Seuils de signification	43
Travaux d'audit réalisés en dehors des réseaux des commissaires aux comptes / Recours à des experts externes	45
Méthodes d'évaluation	46

Sommaire (2/2)

Annexes (suite)	Pages
Contrôle interne	47
Fraude	48
Dispositions législatives, réglementaires et statutaires	49
Identification des associés d'audit principaux	50
Répartition des travaux entre les commissaires aux comptes	51
Déclarations annuelles d'indépendance des commissaires aux comptes	52
Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes	54
Table de correspondance	55

Notre approche d'audit et déroulement de la mission

Les différentes phases de notre mission

1

IDENTIFICATION DES ÉVOLUTIONS DE L'ACTIVITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Cette étape permet d'identifier les principales évolutions de l'activité afin de mieux appréhender les risques.

2

EVALUATION DES PRINCIPAUX RISQUES

- Les risques d'anomalies significatives dans les comptes font l'objet d'une évaluation de notre part lors de la planification de notre audit et sont réévalués si nécessaire en cours de mission, afin de nous permettre d'adapter notre approche d'audit en y apportant les réponses que nous estimons les plus appropriées.
- Les principaux risques et nos conclusions correspondantes sont présentés à partir de la page 34.

3

DÉTERMINATION DU SEUIL DE SIGNIFICATION

- Le seuil de signification que nous avons déterminé, selon les modalités précisées en page 43, lors de la planification de notre audit s'élève à 2,4 M€ pour les comptes consolidés et 1,3 M€ pour les comptes annuels d'Infotel SA.

4

ETENDUE DES TRAVAUX

- Les entités comprises dans le périmètre de consolidation sur lesquelles ont porté les travaux effectués représentent 95% du chiffre d'affaires et 85% du résultat opérationnel du Groupe.
- Nous avons pu mettre en œuvre notre plan d'audit tel que nous l'avions prévu.

Les différentes phases de notre mission

5

CONCLUSION SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

- Nous portons à la connaissance du Comité d'audit nos conclusions sur les principaux risques identifiés ainsi que, parmi ceux-ci, les risques que nous estimons les plus importants et qui feront donc l'objet de développements spécifiques dans nos rapports d'audit.

6

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

- Il nous appartient également de vous faire part, le cas échéant, de difficultés importantes rencontrées lors de notre audit, de commentaires éventuels relatifs aux pratiques comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels et consolidés d'Infotel SA, de faiblesses significatives du contrôle interne, et d'irrégularités que nous aurions découvertes.

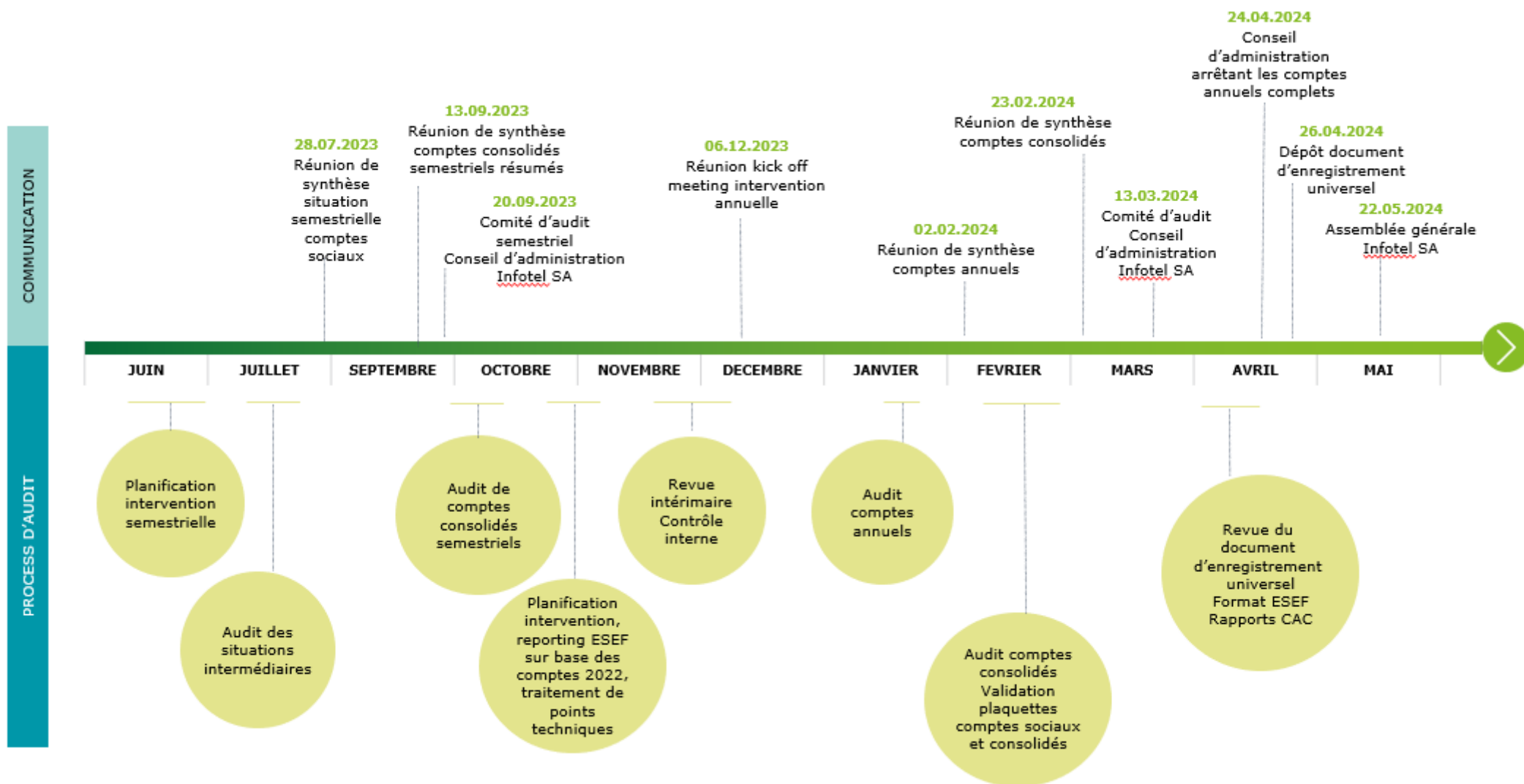
7

NOS RAPPORTS D'AUDIT

- Sur la base des travaux réalisés sur le projet de comptes, nous n'avons pas relevé d'anomalie ou de reclassement significatif non corrigé dans les comptes de nature à remettre en cause la conformité des comptes annuels avec le référentiel comptable français, et les comptes consolidés avec le référentiel IFRS.
- Nous prévoyons d'exprimer une opinion sans réserve ni observation sur les comptes annuels.
- Nous prévoyons d'exprimer une opinion sans réserve ni observation sur les comptes consolidés.

Calendrier d'intervention et Communication des commissaires aux comptes

Calendrier de notre intervention



Evolutionnements ayant une incidence sur les comptes ou sur notre audit

Evolutions réglementaires ayant une incidence sur les comptes ou sur notre audit

Incidence sur notre audit

Référentiel IFRS



- Application à compter du 1^{er} janvier 2023 de l'amendement d'IAS 12 : *Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction* qui conduit à reconnaître 596 K€ d'impôts différés actifs sur les contrats de location (IFRS 16) à l'ouverture de l'exercice. L'application de cet amendement est rétrospective.

- Pas d'autre évolution normative significative pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Reporting ESEF



Stabilité du référentiel normatif pour l'exercice 2023

Approche d'audit

Approche d'audit – Comptes consolidés

Comptes significatifs / Risques d'anomalies significatives dans les comptes	Appui sur les tests de procédures	Contrôles de substance (sur les comptes eux-mêmes)	Points clés de l'audit envisagés	Voir Page
Chiffre d'affaires <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prestations au forfait</i> - <i>Prestations en régie</i> 	<p style="text-align: center;">✘</p> <p style="text-align: center;">✘</p>	<p style="text-align: center;">✔</p> <p style="text-align: center;">✔</p>	<p style="text-align: center;">✔</p> <p style="text-align: center;">✘</p>	<p style="text-align: center;">p. 19</p> <p style="text-align: center;">-</p>
Evaluation des Droits d'utilisation et dettes locatives (IFRS 16)	✘	✔	✘	-
Evaluation des actifs Incorp. et Corp. (IAS 36 & IAS 38)	✘	✔	✘	
Sous-traitance	✘	✔	✘	-
Autres Charges d'exploitation et dettes fournisseurs	✘	✔	✘	-
Charges de personnel et dettes sociales	✘	✔	✘	-
Evaluation des provisions pour Risques et Charges (IAS 37 & IAS 19)	✘	✔	✘	-
Trésorerie	✘	✔	✘	-
Variation des capitaux propres	✘	✔	✘	-
Engagements hors bilan	✘	✔	✘	-

Approche d'audit – Comptes annuels

Comptes significatifs / Risques d'anomalies significatives dans les comptes	Appui sur les tests de procédures	Contrôles de substance (sur les comptes eux-mêmes)	Points clés de l'audit envisagés	Voir Page
Chiffre d'affaires	✘	✔	✘	-
Evaluation des titres de participation	✘	✔	✔	p. 20
Trésorerie	✘	✔	✘	-
Evaluation des provisions pour Risques et Charges	✘	✔	✘	-
Charges d'exploitation et dettes fournisseurs	✘	✔	✘	-
Charges de personnel	✘	✔	✘	-
Engagements hors bilan	✘	✔	✘	-

Comptes consolidés – Etendue des travaux

Comptes consolidés – Etendue des travaux

L'étendue des travaux est définie à partir d'une analyse des risques identifiés au niveau du groupe. Les éléments pris en compte incluent des critères quantitatifs (contribution aux comptes consolidés des entités comprises dans le périmètre de consolidation) et qualitatifs (risques que peuvent présenter individuellement certaines entités consolidées). Une analyse complémentaire a été menée sur les autres entités afin de vérifier qu'elles ne présentent pas d'autres risques.

La nature des travaux réalisés sur les différentes entités s'articule comme suit :

Le scope d'audit porte sur :

- Infotel SA et Infotel Conseil dont Deloitte et Mazars ACA sont commissaires aux comptes,

Par ailleurs, les comptes des sociétés OAIO et Coach'IS font l'objet d'un audit par Mazars ACA et ceux de la société Infotel Monaco par KPMG Monaco.

Insoft Infotel Software GmbH, Infotel Corporation, Infotel UK, Adaming Maroc et Smurk IT n'ont pas nommé d'auditeurs légaux.

ENTITÉ	REVUE LIMITÉE 30 JUIN 2023	CLÔTURE ANNUELLE			SCOPE 31/12/2023
		INTERIM PROCÉDURES	REVUE PRÉLIMINAIRE	AUDIT DES COMPTES STATUTAIRES	
Infotel SA	OUI	OUI	OUI	OUI Mazars ACA / DTT	OUI
Infotel Conseil	OUI	OUI	OUI	OUI Mazars ACA / DTT	OUI

Les sociétés scopées, auditées par les auditeurs du groupe, permettent de couvrir les principaux agrégats économiques et financiers des comptes consolidés.

En milliers d'euros	Infotel SA	Infotel Conseil	Total audité Scope	Total consolidé	Scope
Chiffre d'affaires	7 646	283 728	291 374	307 547	95%
Résultat Opérationnel	54	20 839	20 893	24 642	85%
<i>Auditeurs</i>	<i>DTT/MAZARS ACA</i>	<i>DTT/MAZARS ACA</i>			

Les comptes des autres sociétés du périmètre de consolidation ne faisant pas partie du scope d'audit au 31 décembre 2023 ont fait l'objet de procédures complémentaires par les auditeurs de la société mère.

Aucune transaction inhabituelle ou anormale et anomalie significative n'a été identifiée lors de la mise en œuvre de ces procédures.

Points clés de l'audit

Points clés de l'audit – Comptes consolidés

Chiffre d'affaires - contrats au forfait

Risque identifié et principaux jugements

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.6 de l'annexe consolidée, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se caractérisent par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment).

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, notamment les centres de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part significative du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre approche d'audit

Pour un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement à partir de l'application de suivi opérationnel des contrats :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous nous sommes entretenus avec les Responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ;
- Nous avons corroboré les éléments clés utilisés avec les données contractuelles et obtenu, le cas échéant, les confirmations d'avancement du contrat validées par les clients.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les travaux réalisés sur les contrats au forfait n'appellent pas de commentaires particuliers.

Points clés de l'audit – Comptes annuels

Evaluation des titres de participation

Risque identifié et principaux jugements

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées, ajustée du montant de la trésorerie nette à la clôture.

Les titres de participation représentent l'un des postes les plus significatifs du bilan au 31 décembre 2023 et s'élèvent à 14,1 millions d'euros soit 38% du total bilan d'Infotel. La détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre approche d'audit

Nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- vérifier que les titres de participation acquis sur la période sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires établis par la Direction générale ;
- revoir, avec l'appui de nos spécialistes, les taux d'actualisation retenus par la société ;
- tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » et « Immobilisations financières » de la note « 3. Notes annexes sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Les travaux réalisés sur l'évaluation des titres de participation n'appellent pas de commentaires

Autres sujets d'attention

Sujets d'attention (1/2)

Evénements de la période

Acquisition de la société groupe Adaming Maroc

- Infotel SA, a acheté, en mai 2023, 65% de la société marocaine ADAMING MAROC pour 892k€. Le même jour, un contrat de promesse d'achat/vente sur 100% des titres restant de la société ADAMANING MAROC a été conclu et fait état d'une formule de calcul du prix.
- Cette opération a entraîné la constatation d'un goodwill de 642 k€ et la constatation d'une dette au titre du rachat des minoritaires pour 573 k€.

Acquisition complémentaire de titres OAIO

- Infotel SA a acheté, en décembre 2023, une part des minoritaires d'OAIO faisant passer son pourcentage de détention de 65% à 91%, mais sans changement de contrôle. Le même jour, un contrat de promesse d'achat/vente sur 100% des titres restant de la société OAIO a été conclu et fait état d'une formule de calcul du prix.
- Cette opération a entraîné, un décaissement à hauteur de 3 237 k€ et la constatation d'une dette au titre de « la promesse de rachat des parts » pour 997 k€.

Attribution d'actions gratuites par le CA en janvier 2023

- Le conseil d'administration du 25 janvier 2023 a décidé d'attribuer 44 233 actions gratuites. Il a été constaté au titre des plans d'attribution d'actions 2.620 K€ en charges de personnel en 2023 conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Sujets d'attention (2/2)

Présentation des comptes consolidés

Les dispositions de la norme IAS 7 définit un équivalent de trésorerie comme un instrument court terme (i.e. maturité inférieure à 3 mois), soumis à un risque négligeable de changement de valeur, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Les BMTN souscrits en 2022, ne répondant pas à la définition d'un équivalent de trésorerie, ont été reclassés en immobilisations financières pour 15 M€ sur la période comparative.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Points en suspens

Points en suspens

Comptes consolidés

Comptes annuels

- L'ensemble des documents et explications nécessaires à la formation de notre opinion ont été obtenus.
-
-

Synthèse des anomalies non corrigées

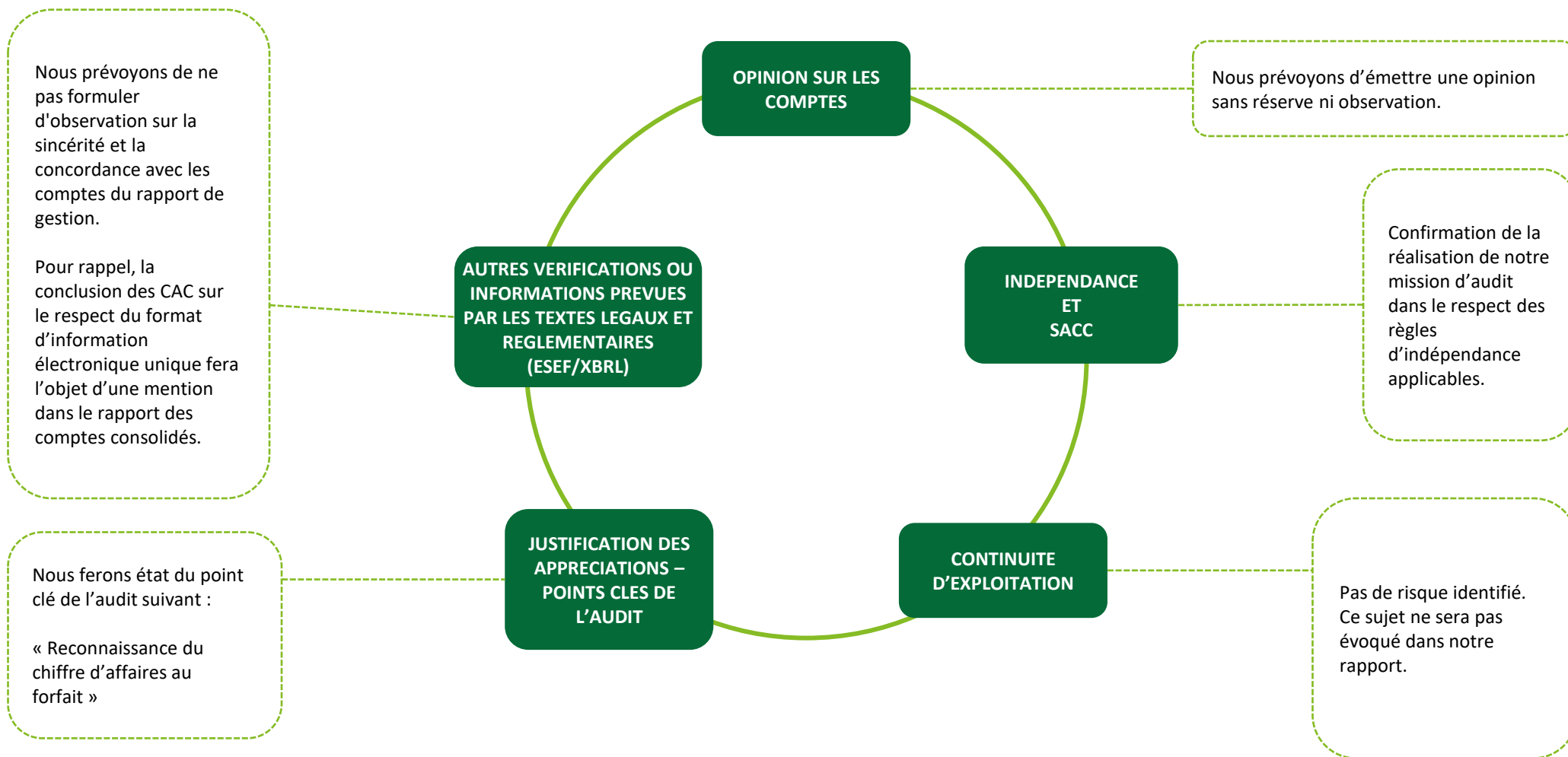
Synthèse des anomalies non corrigées

Les ajustements suivants n'ont pas été comptabilisés :

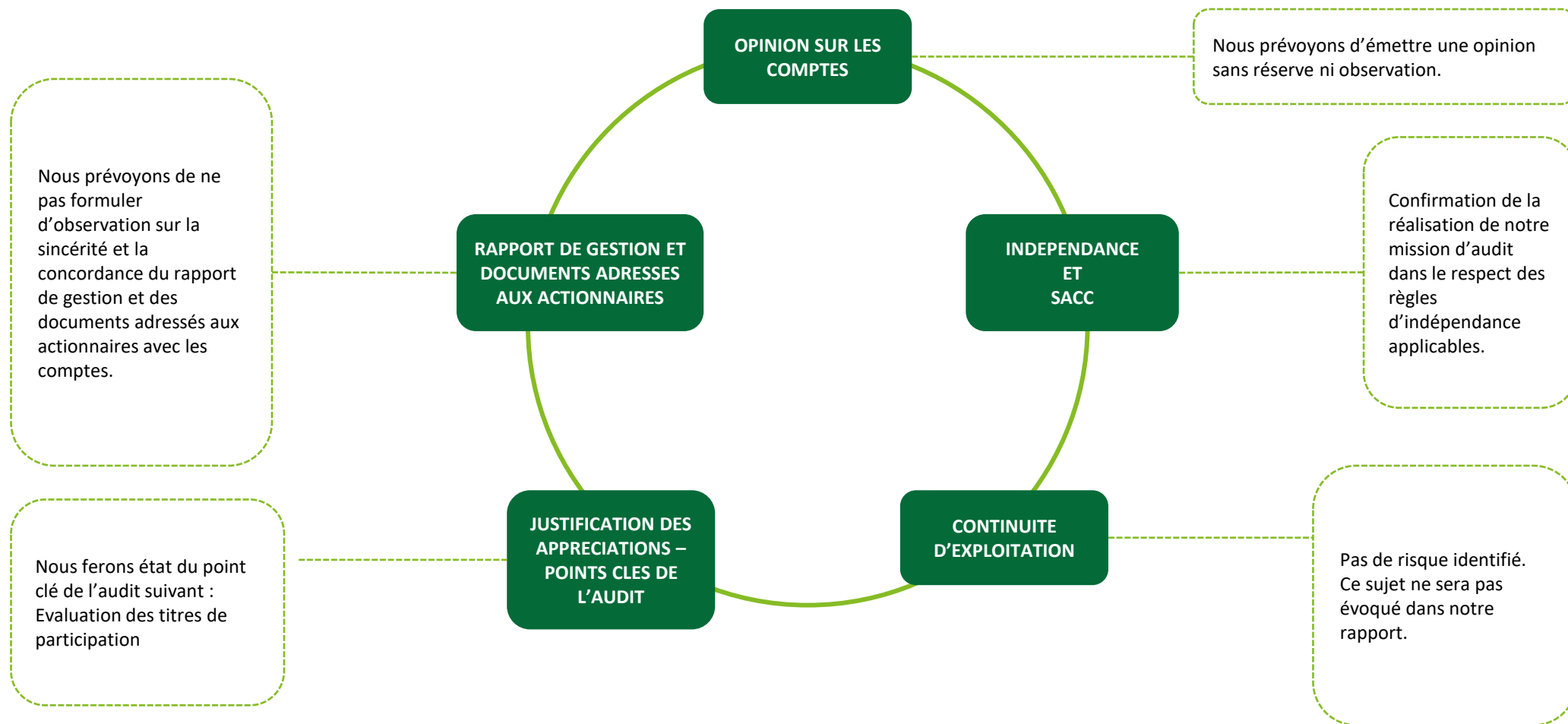
- Ecart entre le montant comptabilisé dans les comptes au 31/12/2023 et la facturation Royalties IBM au titre du 4^{ème} trimestre 2023 : +459 K€ (impact résultat net d'IS +344 K€).

Nos projets de rapport

Nos projets de rapports – Comptes consolidés



Nos projets de rapports – Comptes annuels



Continuité d'exploitation

Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Dans le cadre de notre audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La direction n'a pas identifié de point relatif à la continuité d'exploitation qui nécessiterait d'être mentionné dans l'annexe.

Nos travaux ne conduisent pas à porter d'information complémentaire à votre connaissance.

Données clés des comptes consolidés et des comptes annuels

Chiffres clés

Compte de résultat consolidé (1/3)

En milliers d'euros	déc-23	déc-22	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires	307 547	300 418	7 129	2,4%
Achats consommés	(224)	(280)	56	(20,2)%
Charges de sous-traitance	(125 991)	(131 395)	5 404	(4,1)%
Charges de personnel hors IFRS 2	(120 944)	(109 540)	(11 404)	10,4%
Marge Brute	60 389	59 203	1 186	2,0%
Participation	(3 814)	(4 073)	259	(6,4)%
Charges de personnel IFRS 2	(2 620)	-	(2 620)	n/a
Achats et charges externes	(14 112)	(11 680)	(2 432)	20,8%
Impôts et taxes	(4 809)	(4 450)	(359)	8,1%
Dot. nettes prov. Actif circulant	-	(0)	0	n/a
Autres produits et charges courants	44	52	(8)	n/a
EBITDA	35 078	39 052	(3 974)	(10,2)%
Dot. Amortissements	(10 170)	(9 267)	(903)	9,7%
Dot. nettes prov. risques et charges	(34)	-	(34)	-
Autres produits et charges non courants	-	-	-	n/a
Résultat opérationnel	24 874	29 785	(4 911)	(16,5)%
Coût de l'endettement financier IFRS 16	(818)	(892)	74	(8,3)%
Autres produits et charges financiers	1 507	273	1 234	452,0%
Résultat financier	689	(619)	1 308	(211,3)%
IS exigible & CVAE	(7 116)	(8 197)	1 081	(13,2)%
Impôts Différés	65	302	(237)	(78,5)%
Résultat avant Mise en équivalence	18 512	21 271	(2 759)	(13,0)%
Q/P de résultat de sociétés MEE	-	-	-	n/a
Résultat net consolidé	18 512	21 271	(2 759)	(13,0)%
Part du Groupe	18 073	20 332	(2 259)	(11,1)%
Part des minoritaires	439	939	(500)	(53,2)%
Taux de Marge Brute	19,6%	19,7%	(0,1)%	
EBITDA / Chiffre d'affaires	11,4%	13,0%	(1,6)%	
EBITDA hors IFRS 2, IFRS 16 / Chiffre d'affaires	13,0%	13,0%	0,0%	
Résultat Opérationnel / Chiffre d'affaires	8,1%	9,9%	(1,8)%	
Personnel / Chiffre d'affaires	(39,33)%	(36,46)%	(2,86)%	
Sous-traitance / Chiffre d'affaires	(40,97)%	(43,74)%	2,77%	
Charges externes / Chiffre d'affaires	(4,6)%	(3,9)%	(0,7)%	
Effectif moyen	2 117	1 827	290	

Commentaires

- L'activité globale du groupe Infotel est en progression de 2,4% par rapport à l'exercice précédent :

Chiffre d'affaires par Clients

En milliers d'euros	dec-23	%	dec-22	%	Var	Var %
AIRBUS	51 812	17%	50 077	15%	1 735	3,5%
BNP- PARIBAS	30 068	10%	33 621	10%	-3 553	-10,6%
BANQUE DE France	26 579	9%	25 485	9%	1 094	4,3%
BPCE	26 042	8%	24 846	12%	1 196	4,8%
AIR France	22 175	7%	16 749	4%	5 426	32,4%
ARKEA CREDIT MUTUEL	18 511	6%	17 642	4%	869	4,9%
STELLANTIS PSA	16 886	5%	14 649	6%	2 237	15,3%
COVEA (MMA GMF MAAF)	7 696	3%	7 805	3%	-109	-1,4%
ENEDIS EDF	6 253	2%	4 989	1%	1 264	25,3%
LA POSTE / Banque Postal	4 437	1%	5 226	1%	-789	-15,1%
EPO	707	0%	5 618	5%	-4 911	-87,4%
Top 10 Clients Services	211 166	69%	206 707	70%	4 459	2,2%
Autres Clients Services	84 851	28%	83 190	27%	1 661	2,0%
Services	296 017	96%	289 897	96%	6 120	2,1%
Royalties IBM	4 476	1%	5 024	2%	-548	-10,9%
Autres Logiciels	7 054	2%	5 498	2%	1 556	28,3%
Logiciels	11 530	3,7%	10 522	3,6%	1 008	9,6%
Chiffre d'affaires	307 547	100%	300 419	100%	7 128	2,4%

- La Progression du CA +7,1M€ est portée essentiellement par les clients opérant dans le secteur du transport aérien (+7 M€ chez Airbus et Air France). Dans le secteur bancaire et des organismes financiers, seul le client BNP PARIBAS est en forte baisse avec -3,6 M€ de CA. Cette diminution est compensée par une hausse des clients Banque de France de +1 M€, +2 M€ pour la BPCE et CREDIT MUTUEL. De manière générale, le secteur bancaire a été impacté par la remontée des taux. On note également la fin de la collaboration avec le client EPO -4,9M€.
- Le taux de marge s'élève à 19,6%, relativement stable par rapport à 2022. On note une diminution du taux de sous-traitance (43,7% -> 40,97%), en contrepartie, la part relative aux coûts du personnel augmente de 2,9 pts, pour atteindre 39,3% au 31/12/2023.
- Nous notons également une augmentation du chiffre d'affaires réalisé sur l'activité « Logiciels » qui s'établit à 11,5 M€ (+9,6% par rapport à 2022).

Chiffres clés

Compte de résultat consolidé (2/3)

En milliers d'euros	déc-23	déc-22	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires	307 547	300 418	7 129	2,4%
Achats consommés	(224)	(280)	56	(20,2)%
Charges de sous-traitance	(125 991)	(131 395)	5 404	(4,1)%
Charges de personnel hors IFRS 2	(120 944)	(109 540)	(11 404)	10,4%
Marge Brute	60 389	59 203	1 186	2,0%
Participation	(3 814)	(4 073)	259	(6,4)%
Charges de personnel IFRS 2	(2 620)	-	(2 620)	n/a
Achats et charges externes	(14 112)	(11 680)	(2 432)	20,8%
Impôts et taxes	(4 809)	(4 450)	(359)	8,1%
Dot. nettes prov. Actif circulant	-	(0)	0	n/a
Autres produits et charges courants	44	52	(8)	n/a
EBITDA	35 078	39 052	(3 974)	(10,2)%
Dot. Amortissements	(10 170)	(9 267)	(903)	9,7%
Dot. nettes prov. risques et charges	(34)	-	(34)	-
Autres produits et charges non courants	-	-	-	n/a
Résultat opérationnel	24 874	29 785	(4 911)	(16,5)%
Coût de l'endettement financier IFRS 16	(818)	(892)	74	(8,3)%
Autres produits et charges financiers	1 507	273	1 234	452,0%
Résultat financier	689	(619)	1 308	(211,3)%
IS exigible & CVAE	(7 116)	(8 197)	1 081	(13,2)%
Impôts Différés	65	302	(237)	(78,5)%
Résultat avant Mise en équivalence	18 512	21 271	(2 759)	(13,0)%
Q/P de résultat de sociétés MEE	-	-	-	n/a
Résultat net consolidé	18 512	21 271	(2 759)	(13,0)%
Part du Groupe	18 073	20 332	(2 259)	(11,1)%
Part des minoritaires	439	939	(500)	(53,2)%
Taux de Marge Brute	19,6%	19,7%	(0,1)%	
EBITDA / Chiffre d'affaires	11,4%	13,0%	(1,6)%	
EBITDA hors IFRS 2, IFRS 16 / Chiffre d'affaires	13,0%	13,0%	0,0%	
Résultat Opérationnel / Chiffre d'affaires	8,1%	9,9%	(1,8)%	
Personnel / Chiffre d'affaires	(39,33)%	(36,46)%	(2,86)%	
Sous-traitance / Chiffre d'affaires	(40,97)%	(43,74)%	2,77%	
Charges externes / Chiffre d'affaires	(4,6)%	(3,9)%	(0,7)%	
Effectif moyen	2 117	1 827	290	

Commentaires

- L'évolution des charges de personnel de + 11,6M€ s'explique principalement par l'augmentation des effectifs moyens sur les sociétés du groupe, l'augmentation des salaires de 3% et la réduction progressive du recours à la sous-traitance (-5,4M€).
- La diminution de la participation des salariés de -0,3 M€ est mécaniquement corrélée à la baisse du résultat fiscal.
- La hausse des autres achats et charges externes de +2,4 M€ résulte notamment :
 - de la hausse des frais d'entretien et de réparation de +0,7 M€ qui s'explique principalement par (i) une augmentation des coûts globaux des prestations informatiques de Microsoft et Comsoft, (ii) de l'augmentation des prix et du nombre de licences achetées et (iii) du renouvellement de l'abonnement avec SFR;
 - De l'augmentation des frais de déplacements de +0,4 M€ en lien notamment avec le nombre croissant de déplacement en inde et au Canada et par l'organisation d'un séminaire au Portugal pour les commerciaux (+0,2M€);
 - De la hausse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires +0,2 M€ en lien avec le recours à des intérimaires comptables en fin d'année.
- Le résultat financier est principalement composé d'intérêts (0,8 M€) relatifs à la comptabilisation des engagements liés à IFRS 16. L'évolution du poste +1,3 M€ est à mettre en lien avec les placements à terme effectués sur le S2 2022.
- La charge d'impôt diminue sur 2023 en lien avec la diminution du résultat opérationnel. Elle intègre en particulier :
 - 6,5 M€ d'impôt sur les sociétés à payer,
 - 0,6 M€ de CVAE,
 - (0,01) M€ d'impôt différé.

Chiffres clés

Compte de résultat consolidé (3/3)

En milliers d'euros	déc-23	déc-22	Var.	Var. %
Chiffre d'affaires	307 547	300 418	7 129	2,4%
Achats consommés	(224)	(280)	56	(20,2)%
Charges de sous-traitance	(125 991)	(131 395)	5 404	(4,1)%
Charges de personnel hors IFRS 2	(120 944)	(109 540)	(11 404)	10,4%
Marge Brute	60 389	59 203	1 186	2,0%
Participation	(3 814)	(4 073)	259	(6,4)%
Charges de personnel IFRS 2	(2 620)	-	(2 620)	n/a
Achats et charges externes	(14 112)	(11 680)	(2 432)	20,8%
Impôts et taxes	(4 809)	(4 450)	(359)	8,1%
Dot. nettes prov. Actif circulant	-	(0)	0	n/a
Autres produits et charges courants	44	52	(8)	n/a
EBITDA	35 078	39 052	(3 974)	(10,2)%
Dot. Amortissements	(10 170)	(9 267)	(903)	9,7%
Dot. nettes prov. risques et charges	(34)	-	(34)	-
Autres produits et charges non courants	-	-	-	n/a
Résultat opérationnel	24 874	29 785	(4 911)	(16,5)%
Coût de l'endettement financier IFRS 16	(818)	(892)	74	(8,3)%
Autres produits et charges financiers	1 507	273	1 234	452,0%
Résultat financier	689	(619)	1 308	(211,3)%
IS exigible & CVAE	(7 116)	(8 197)	1 081	(13,2)%
Impôts Différés	65	302	(237)	(78,5)%
Résultat avant Mise en équivalence	18 512	21 271	(2 759)	(13,0)%
Q/P de résultat de sociétés MEE	-	-	-	n/a
Résultat net consolidé	18 512	21 271	(2 759)	(13,0)%
Part du Groupe	18 073	20 332	(2 259)	(11,1)%
Part des minoritaires	439	939	(500)	(53,2)%
Taux de Marge Brute	19,6%	19,7%	(0,1)%	
EBITDA / Chiffre d'affaires	11,4%	13,0%	(1,6)%	
EBITDA hors IFRS 2, IFRS 16 / Chiffre d'affaires	13,0%	13,0%	0,0%	
Résultat Opérationnel / Chiffre d'affaires	8,1%	9,9%	(1,8)%	
Personnel / Chiffre d'affaires	(39,33)%	(36,46)%	(2,86)%	
Sous-traitance / Chiffre d'affaires	(40,97)%	(43,74)%	2,77%	
Charges externes / Chiffre d'affaires	(4,6)%	(3,9)%	(0,7)%	
Effectif moyen	2 117	1 827	290	

Commentaires

- Le taux effectif d'impôt progresse de 0,5 pt sur l'exercice 2023. Cette variation est principalement liée à la baisse de la CVAE et à la charge IFRS 2 (2,6 M€).

	déc-23	déc-22	Ecart
Résultat avant impôt	25 563	29 166	
Impôt	(7 051)	(7 895)	
Taux effectif d'impôt	27,6%	27,1%	0,5%
Résultat avant impôt (hors charge IFRS 2)	28 183	29 166	
Impôt (hors CVAE)	(6 456)	(6 699)	
Taux d'impôt (retraité CVAE et IFRS 2)	22,9%	23,0%	-0,1%

- Retraité de la CVAE et de la charge IFRS2, le taux d'imposition 2023 ressort stable par rapport 2022 à environ 23%.

Chiffres clés

Bilan consolidé (1/2)

En milliers d'euros	dec-23	dec-22*	Var.	Var. %
Ecart d'acquisition	13 519	12 947	572	4%
Droits d'utilisation	29 520	31 826	(2 306)	-7%
Immobilisations incorporelles	8 046	7 479	567	8%
Immobilisations corporelles	5 050	5 453	(403)	-7%
Immobilisations financières	16 449	16 387	62	0%
<i>Dont dépôt à terme</i>	15 000	15 000	-	0%
<i>Dont Autre actifs financiers</i>	1 449	1 387	62	4%
Actifs non courants	72 583	74 092	(1 509)	-2%
Clients	71 913	74 304	(2 392)	-3%
Actifs d'impôt exigibles	1 075	-	1 075	n/a
Autres créances	6 859	7 780	(921)	-12%
Charges Constatées d'Avance	3 799	3 366	433	13%
Actifs courants	83 646	85 450	(1 804)	-2%
Trésorerie	96 906	97 804	(898)	-1%
Impôts différés actif	2 747	2 667	80	3%
Total Actif	255 881	260 014	(4 132)	-2%

En milliers d'euros	dec-23	dec-22*	Var.	Var. %
Capitaux propres du Groupe	117 759	113 682	4 077	4%
<i>Dont résultat part du Groupe</i>	18 073	20 314	(2 241)	-11%
Intérêts minoritaires	121	2 013	(1 892)	-94%
Emprunt et dette financière non courants	332	276	56	20%
Provisions non courants	4 534	3 680	855	23%
Dette locative à +1 an	26 681	29 105	(2 424)	-8%
Passif d'impôts différés non courant	37	46	(9)	-19%
Passifs non courants	31 585	33 107	(1 522)	-5%
Dette locative courante	5 258	5 045	213	4%
Fournisseurs	29 023	33 927	(4 904)	-14%
Dettes Fiscales et Sociales	41 221	40 970	251	1%
Autres dettes	3 139	1 154	1 985	172%
Passifs d'impôts exigibles	-	784	(784)	0%
Produits Constatés d'Avance	27 775	29 332	(1 557)	-5%
Passifs courants	106 416	111 212	(4 796)	-4%
Total Passif	255 881	260 014	(4 133)	-2%

*après reclassement de 15 M€ de trésorerie à actif financier

Commentaires

- La diminution des actifs non courants (-1,5 M€) résulte principalement de l'amortissement des droits d'utilisation 2023 pour -2,3M€ compensé par la constatation du goodwill 'Adaming Maroc' pour 0,6M€.
- Les autres actifs financiers se composent essentiellement des 15 M€ de dépôt à terme souscrit en 2022 et de dépôts et cautions versés pour la location des locaux du groupe pour 1,5M€.
- L'évolution des postes Clients et Produits constatés d'avance résulte, pour l'essentiel, de la hausse d'activité par rapport à 2022, du cadencement de facturation.

En milliers d'euros	dec-23	dec-22	Var.	Var. %
Clients	66 453	67 622	(1 169)	-2%
Factures A Etablir	5 459	6 682	-1 223	-18%
Provisions pour dépréciation Clients	-	0	0	-100%
Clients nets TTC	71 912	74 304	(2 392)	-3%
Clients HT*	59 927	61 920	(1 993)	-3%
PCA HT	(27 775)	(29 332)	1 557	-5%
Clients nets HT	32 152	32 588	(436)	-1%
Chiffre d'affaires HT	307 547	300 418	7 129	2%
DRM Clients	38	40	(1)	-4%

- Les actifs d'impôts exigibles sont liés aux versements d'acomptes d'IS sur 2023 supérieurs à la charge d'IS de l'exercice.
- Les charges constatées d'avance concernent principalement des loyers, tickets restaurants et licences Microsoft payés d'avance.

Chiffres clés

Bilan consolidé (2/2)

En milliers d'euros	dec-23	dec-22*	Var.	Var. %
Ecart d'acquisition	13 519	12 947	572	4%
Droits d'utilisation	29 520	31 826	(2 306)	-7%
Immobilisations incorporelles	8 046	7 479	567	8%
Immobilisations corporelles	5 050	5 453	(403)	-7%
Immobilisations financières	16 449	16 387	62	0%
<i>Dont dépôt à terme</i>	15 000	15 000	-	0%
<i>Dont Autre actifs financiers</i>	1 449	1 387	62	4%
Actifs non courants	72 583	74 092	(1 509)	-2%
Clients	71 913	74 304	(2 392)	-3%
Actifs d'impôt exigibles	1 075	-	1 075	n/a
Autres créances	6 859	7 780	(921)	-12%
Charges Constatées d'Avance	3 799	3 366	433	13%
Actifs courants	83 646	85 450	(1 804)	-2%
Trésorerie	96 906	97 804	(898)	-1%
Impôts différés actif	2 747	2 667	80	3%
Total Actif	255 881	260 014	(4 132)	-2%

En milliers d'euros	dec-23	dec-22*	Var.	Var. %
Capitaux propres du Groupe	117 759	113 682	4 077	4%
<i>Dont résultat part du Groupe</i>	18 073	20 314	(2 241)	-11%
Intérêts minoritaires	121	2 013	(1 892)	-94%
Emprunt et dette financière non courants	332	276	56	20%
Provisions non courants	4 534	3 680	855	23%
Dette locative à +1 an	26 681	29 105	(2 424)	-8%
Passif d'impôts différés non courant	37	46	(9)	-19%
Passifs non courants	31 585	33 107	(1 522)	-5%
Dette locative courante	5 258	5 045	213	4%
Fournisseurs	29 023	33 927	(4 904)	-14%
Dettes Fiscales et Sociales	41 221	40 970	251	1%
Autres dettes	3 139	1 154	1 985	172%
Passifs d'impôts exigibles	-	784	(784)	0%
Produits Constatés d'Avance	27 775	29 332	(1 557)	-5%
Passifs courants	106 416	111 212	(4 796)	-4%
Total Passif	255 881	260 014	(4 133)	-2%

*après reclassement de 15 M€ de trésorerie à actif financier

Commentaires

- L'évolution des provisions pour risques et charges se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	dec-22	Ecart actuariel	Dot	Repr	dec-23
Litiges prud'homaux	148		264		412
Litige sous-traitant	120			(17)	103
Risque reversement subvention	-		200		200
Engagement de retraite	2 984	98	287		3 369
Prime 10 ans	428	5	17		450
Provisions risques et charges	3 680	103	768	(17)	4 534

- L'évolution des engagements de retraite est notamment liée à la diminution des taux actuariels (3,33% au 31.12.23, contre 3,63% au 31.12.22) et à la progression des salaires.
- A fin décembre 2023, la dette locative IFRS 16 ressort à 31,9 M€, en diminution de 2,2 M€ (paiement des loyers pour 6 M€ et enregistrement de la dette locative de 1,4 M€ pour le renouvellement du bail de Rennes et 0,2 M€ pour le Maroc).
- La diminution des dettes fournisseurs est essentiellement corrélée à la baisse du recours à la sous-traitance en 2023 mais aussi par un paiement à réception des factures sur la fin de l'année en raison de la désorganisation ponctuelle du service comptable chez Infotel Conseil (Absence de la responsable comptable sur fin 2022).
- Les dettes fiscales et sociales correspondent aux dettes envers le personnel et organismes sociaux, ainsi qu'à la TVA collectée, stables sur la période.
- Passifs d'impôts exigibles : cf. ci-avant actif d'impôts exigibles.

Chiffres clés

Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé

En milliers d'euros	dec-23	dec-22*
	12 mois	12 mois
EBITDA	34 851	39 052
Impôts sur les sociétés	(7 113)	(8 197)
Variation de la dette d'IS	(1 859)	390
Variation du BFR	(2 520)	(3 469)
Quote-part sociétés mises en équivalence	-	-
Dot. Amt/Prov en frais de personnel	(84)	(67)
Côuts des avantages accordés IFRS 2	2 620	-
Complément de prix lié à l'acquisition de Smurk IT	-	(1 082)
Complément de prix lié à l'acquisition de Adaming	(572)	-
Complément de prix lié à l'acquisition de OAO	(997)	-
Variation des minoritaires	1 563	-
Flux liés à l'activité	25 890	26 627
Acquisition d'immos incorp & corp	(4 463)	(4 646)
Acquisition d'immos financières nettes des cessio	(62)	(15 144)
Cession d'actif	-	42
Acquisition de titres	(4 129)	(1)
Incidences des variations de périmètre	123	17
Flux liés aux investissements	(8 531)	(19 732)
Achats/Ventes d'actions propres	53	(60)
Dividendes versés aux actionnaires de la société r	(13 776)	(11 021)
Dividendes versés aux minoritaires	(350)	(256)
Remboursement dettes financiere (yc dette locativ	(5 187)	(4 772)
Produits des placements de trésorerie	1 733	135
Intérêts nets versés IFRS 16	(818)	(892)
Autres flux de financement	9	138
Flux liés au financement	(18 336)	(16 728)
Incidence du cours des devises	80	(122)
Variation de trésorerie	(897)	(9 955)
Trésorerie d'ouverture	97 804	107 758
Trésorerie de clôture	96 906	97 804

*après reclassement de 15 M€ de trésorerie à actif financier

Commentaires

- Baisse de la trésorerie à hauteur de -0,9 M€ sur l'exercice s'expliquant essentiellement par :
 - le versement de -13,8 M€ de dividendes (contre 11 M€ en N-1).
 - Les acquisitions de la période pour -8,3 M€, dont 4,1 M€ de titres de participation
 - Remboursement de la dette IFRS 16 pour -5,2 M€
 - Compensée par 25,9 M€ de cash généré par l'exploitation
- A noter le retraitement du plan d'action gratuites 2,6M€ qui n'a pas d'impact dans la variation de trésorerie.
- Infotel SA a distribué 14,1 M€ d'euros de dividendes en 2023 au titre des résultats réalisés en 2022.
- L'évolution du BFR résulte principalement :

En milliers d'euros	dec-23	dec-22	Var.
Clients	66 454	67 622	(1 169)
Factures A Etablir	5 459	6 682	(1 223)
Produits Constatés d'Avance	(27 775)	(29 332)	1 557
Clients nets	44 138	44 973	(835)
Fournisseurs	(29 023)	(33 927)	4 904
Charges Constatées d'Avance	3 799	3 366	433
Dettes fiscales et sociales	(41 221)	(40 970)	(251)
Autres créances et dettes	3 720	6 626	(2 906)
Besoin en Fonds de Roulement	(18 587)	(19 933)	1 346
Var. Périmètre	1 174	(34)	
Variation du BFR	2 520	3 469	

- Hausse du poste clients en lien avec l'activité
- Baisse des dettes fournisseurs (cf slide précédent)
- Stabilité des dettes fiscales et sociales (cf slide précédent)



Annexes

Les rôles respectifs

La Direction est chargée de :



l'application des principes et méthodes comptables



la conception, la mise en œuvre et la supervision des contrôles destinés à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes ainsi que la mise en place de mesures de sauvegarde des actifs



la préparation des comptes annuels et consolidés établis de manière régulière et sincère pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société et du groupe.

Le Comité d'audit suit (L.821-67 cc) :



le processus d'élaboration de l'information financière



l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne



la réalisation de leur mission par les CAC



l'indépendance des CAC :

- Respect des conditions d'indépendance
- Approbation des services autres que la certification des comptes
- Recommandation sur désignation

Les commissaires aux comptes communiquent au Comité d'audit (L.821-63 cc) :



le plan d'audit et la répartition des travaux entre les CAC



les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière



les modifications devant être apportées aux comptes



les irrégularités et inexactitudes relevées



la déclaration annuelle d'indépendance et le détail des honoraires des CAC et les informations sur les prestations fournies par les réseaux des CAC



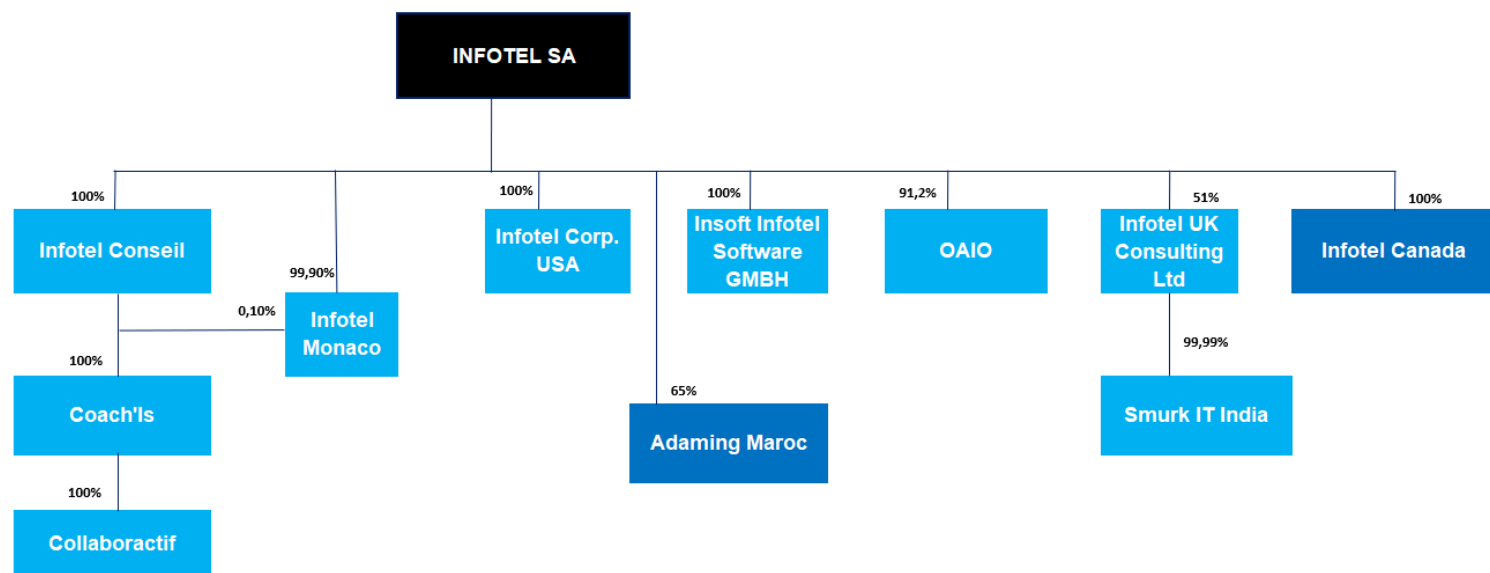
pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2016, un rapport complémentaire à leur rapport d'audit

Périmètre de consolidation et critères d'exclusion

- Le périmètre de consolidation est détaillé en note 4 du projet de comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Entité	Devise	31-décembre-2023			31-décembre-2022		
		Méthode de consolidation	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	% intérêt	% contrôle
Infotel SA	EUR		Mère		Mère		
Infotel Conseil	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Coach'Is	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Collaboratif	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
OAI0	EUR	IG	91%	91%	IG	65%	65%
Insoft Infotel Software	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel Monaco	EUR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel Corporation	USD	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel UK	GBP	IG	51%	51%	IG	51%	51%
Smurk IT India	INR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Infotel Canada	CAD	IG	100%	100%			
Adaming Maroc	MAD	IG	65%	65%			

- Toutes les sociétés détenues par des entités du Groupe sont consolidées, il n'existe aucune exclusion du périmètre de consolidation.



Seuils de signification (1/2)

La formulation, par le commissaire aux comptes, de son opinion sur les comptes nécessite qu'il obtienne l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Cette assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit est qualifiée, par convention, d'« assurance raisonnable ».

Afin d'apprécier le caractère significatif, le commissaire aux comptes considère non seulement le montant des anomalies mais aussi leur nature et les circonstances particulières de leur survenance. Il fixe un seuil de signification qui lui permet de planifier et réaliser son audit et d'évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de son audit et, le cas échéant, d'évaluer l'incidence sur les comptes des anomalies non corrigées.

Nous considérons une anomalie comme significative lorsqu'elle est d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information financière ou comptable et que nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes sans réserve.

La détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel des commissaires aux comptes. Il est déterminé lors de la phase de planification de la mission et revu si nécessaire au cours de la mission.

Dans le contexte du co-commissariat, une concertation au sein du collège de commissaires aux comptes a permis de fixer le seuil de signification, au niveau des comptes pris dans leur ensemble.

Seuils de signification (2/2)

✓ Seuils de signification au niveau des comptes pris dans leur ensemble

En milliers d'euros	Seuil de Matérialité	Seuil de travail	Ajustement minimum
Consolidation	2 400	1 920	120
Infotel SA	1 330	1 060	65
Infotel Conseil	2 200	1 760	110

- **Le Seuil de signification / Matérialité** correspond au montant au-delà duquel les décisions économiques ou le jugement fondé sur les comptes sont susceptibles d'être influencés.
- Pour les comptes sociaux, nous avons choisi comme agrégat de référence pour détermination de la matérialité le résultat avant impôt et opérations exceptionnelles et pour les comptes consolidés, son équivalent, le Résultat Opérationnel Courant pour les raisons suivantes :
 - Il est l'agrégat généralement le plus observé par les actionnaires/investisseurs et les analystes financiers
- Nous avons choisi d'appliquer un pourcentage de 9,6% sur cet agrégat, au regard du risque de non détection des anomalies que nous considérons comme faible et des éléments suivants :
 - Présence d'un expert-comptable indépendant qui procède à une révision mensuelle des comptes des entités les plus significatives du groupe et qui établit les comptes consolidés,
 - Secteur d'activité mature et porteur ; pas de contraintes règlementaires spécifiques sur l'activité du groupe,
 - Pas de changement significatif dans le business ou de changement attendu dans l'actionnariat,
 - Pas d'endettement bancaire,
 - Pas d'opération inhabituelle sur l'exercice,
 - Des ajustements peu significatifs relevés au cours des exercices précédents
- Nous avons déterminé le **Seuil de travail** en estimant le montant des anomalies attendues, notamment au regard de l'historique des ajustements comptabilisés et non comptabilisés sur les 3 derniers exercices.
- **Le Seuil d'ajustement Minimum** est égal à 5% du Seuil de Matérialité.

Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit

- Nous n'avons pas eu recours à des cabinets d'audit en dehors de nos réseaux ni fait appel à des experts externes pour effectuer les travaux qui nous incombent.
- Dans le cadre de nos travaux, nous avons fait appel aux experts et spécialistes internes suivants au sein de nos cabinets :
 - Expert IT pour la réalisation de la revue des contrôles généraux informatiques des logiciels Syges et Sage,
 - Expert en évaluation financière pour la revue du taux d'actualisation retenu pour les tests d'impairment,
 - Expert RSE pour la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.
- Aucun service fiscal n'a été fourni par le réseau du cabinet Constantin Associés ou Mazars ACA.

Méthodes d'évaluation

Méthodes d'évaluation appliquées et changements éventuels sur l'exercice

Comme indiqué dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires », « Ecart d'acquisition » et « Avantages du personnel » de l'annexe des projets de comptes annuels et consolidés, dans le cadre de la clôture, la direction de votre société a mis en œuvre des méthodes d'évaluation nécessitant, le cas échéant, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ou fait appel à des jugements, parmi lesquels les points suivants :

- Le chiffre d'affaires et le résultat **des prestations de services au « Forfait » / avec engagement de résultat** sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat. Le montant comptabilisé à chaque arrêté de compte est obtenu par différence entre le budget estimé par la société et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée.
- Le chiffre d'affaires inclut des **royalties IBM** dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres.
- **L'évaluation des écarts d'acquisition** est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur d'usage d'une UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) reposant sur des flux de trésorerie issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années à venir.
- **Les titres de participation** sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.
- **Avantages du personnel** : Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Il n'y a pas eu de changement d'évaluation significatif sur l'exercice.

Contrôle interne

La nature et l'étendue des travaux que nous avons effectués sur le contrôle interne ont été déterminés en fonction des travaux que nous avons estimé nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes. Ils n'avaient pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société et nous n'exprimons aucune opinion sur le contrôle interne.

Des améliorations ont été constatées sur l'organisation du dispositif de contrôle, notamment via la rédaction des manuels ayant trait au **Système de Management de la Qualité et des Processus**.

Toutefois, la formalisation de ces procédures écrites (notamment la description et la documentation des contrôles) doit être renforcée afin que nous puissions les exploiter et ainsi nous appuyer sur le contrôle interne dans le cadre de nos travaux d'audit ; l'objectif étant de limiter les tests substantifs.

Nous rappelons que la poursuite des efforts d'amélioration et de documentation du contrôle interne concourent à la fiabilisation des informations financières et réglementaires qui sont présentées par l'entreprise aux tiers et aux actionnaires.

La Loi impose au Gouvernement d'entreprise (Conseil d'administration chez Infotel) d'établir un rapport annuel, dont les dernières évolutions sont décrites par la Loi SAPIN 2 (RGE – Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise). L'information exigée est plus détaillée pour les sociétés cotées comme Infotel.

La Loi impose également un reporting des Commissaires aux comptes sur le Gouvernement d'entreprise.

Pour pouvoir étayer et justifier les informations et conclusions intégrées dans le RGE, et permettre aux Commissaires aux comptes de réaliser leur reporting sur le Gouvernement d'entreprise, la société doit définir et mettre en œuvre des contrôles clés de contrôle interne. Seule la formalisation et l'archivage de ces contrôles permettent à la société de justifier les contrôles mis en œuvre, et aux Commissaires aux comptes de s'assurer qu'ils sont correctement exécutés.

Par ailleurs la Loi SAPIN 2 impose également la mise en place obligatoire de 8 éléments dans le cadre de la prévention contre la corruption dont un code de conduite, une cartographie des risques, la formation du personnel,... étant précisé que l'ensemble de ces éléments doit être formalisé et archivé, pour être mis à disposition de l'AFA en cas de contrôle.

Conclusion sur notre approche d'audit :

Les observations relevées sur les examens ciblés de l'environnement ne nous ont pas permis en l'état de la formalisation par le groupe des processus de mettre en place une approche s'appuyant sur le dispositif de contrôle interne et ont nécessité le déploiement d'une approche substantive dans le cadre de l'audit des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il est donc nécessaire pour Infotel de continuer ses efforts dans l'homogénéisation, la formalisation et la conservation des contrôles mis en œuvre tout au long de l'année.
Nous n'avons pas relevé toutes les faiblesses éventuelles qu'une étude plus approfondie du contrôle interne permettrait d'identifier.

Fraude

Rôles respectifs

La prévention et la détection de la fraude sont de la responsabilité de la direction et de la gouvernance. Ceci inclut la mise en place de contrôles internes garantissant notamment la protection des actifs, la fiabilité des comptes et la conformité aux lois et règlements applicables. Il nous appartient, en tant que commissaires aux comptes, d'obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Déclarations écrites demandées et non encore obtenues

Nous avons demandé à la direction de nous confirmer par écrit les trois points suivants :

- Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre ;
- Elle nous a communiqué son appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ;
- Elle nous a signalé les fraudes suspectées ou avérées dont elle a eu connaissance, susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes.

Points identifiés

Nous n'avons pas relevé au cours de notre intervention des cas de fraudes avérés ou présumés.

La Direction du Groupe Infotel ne nous a informés d'aucun cas de fraude présumé ou avéré.

Dispositions législatives, réglementaires ou statutaires

Dans le cadre de notre audit, nous avons pris en considération le risque d'anomalies significatives dans les comptes résultant du non-respect éventuel de textes légaux et réglementaires.

Nos travaux n'avaient pas pour but de contrôler la correcte application, par la société et les entités incluses dans son périmètre de consolidation, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Pour permettre au Comité d'audit de réaliser sa mission, il nous appartient de vous communiquer, au même titre qu'au conseil d'administration, les manquements par rapport aux obligations légales, réglementaires et statutaires que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission ou dont nous avons été avisés, sans avoir à rechercher l'existence de ces manquements. Il nous appartient également de signaler à la plus prochaine assemblée générale les irrégularités que nous aurions relevées au cours de notre mission.

Nos travaux ne nous conduisent pas à porter à votre connaissance de cas importants de non-respect des dispositions législatives, réglementaires que nous avons jugés pertinents pour permettre au comité d'audit d'accomplir ses tâches.

Identification des associés d'audit principaux

Cécile REMY

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Associée signataire des rapports de Infotel SA et Infotel Conseil

Tél : +33 1 58 37 03 34

Email : cremy@deloitte.fr

Romain MAUDRY

Mazars ACA

Member of Mazars

Associé signataire des rapports de Infotel SA, Infotel Conseil, OAIO et Coach'IS

Tél : +33 6 66 34 76 30

Email : romain.maudry@mazars.fr

Répartition des travaux entre les commissaires aux comptes

Répartition des travaux 2023	Constantin Associés	MAZARS ACA
Comptes annuels		
Immobilisations corporelles		X
Immobilisations incorporelles		X
Immobilisations financières	X	
Ventes / Clients	X	
Personnel / Dettes sociales		X
Impôts et Taxes / Dettes fiscales		X
IS / CIR		X
Achats / Fournisseurs	X	
Trésorerie	X	
Capitaux propres		X
Autres comptes	X	X
Revue analytique des comptes	X	X
Synthèse / Revue croisée des dossiers	X	X
Revue de l'annexe	X	X
Etablissement des rapports	X	X
Comptes consolidés		
Périmètre		X
Test d'impairment / GW	X	
Impôts différés		X
Retraitement Indemnités départ en retraite		X
TFT	X	
Intragroupes		X
Remontée des sociaux		X
Attribution gratuite d'actions (IFRS 2)	X	
Variation des capitaux propres consolidés	X	X
Revue IFRS 16	X	
Ecart de conversion		X
Revue analytique des entités non scopées	X	X
Synthèse et revue croisée	X	X
Annexe consolidée	X	X
Rapports	X	X
ESEF / XBRL	X	
Revue des procédures de contrôle interne	X	X
Revue du document d'enregistrement universel (URD)	X	X

Déclaration annuelle d'indépendance du cabinet Constantin & Associés

Déclaration d'indépendance annuelle du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au président du comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.821-63 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que Constantin & Associés est affilié au réseau international Deloitte*.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. Constantin & Associés, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquons ci-après (voir page 54) l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.821-4 du code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce.

Déclaration annuelle d'indépendance du cabinet Mazars ACA

Déclaration d'indépendance annuelle du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au président du comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L.821-63 du code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que Mazars ACA est affilié au réseau international Mazars.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre société. Mazars ACA, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquons ci-après (voir page 54) l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.821-4 du code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce.

Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

Montant en milliers d'euros	Constantin Associés	Mazars ACA	Total
Audit			
Infotel SA: Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés*	€69.900	€59.900	€128.900
Infotel Conseil: Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	€54.200	€54.200	€108.400
OAIO: Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	€00.00	€18.000	€18.000
Coach'Is: Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	€00.00	€3.500	€3.500
Sous-total Audit	€124.100	€134.700	€258.800
Infotel SA: vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée	€16.000	€00.00	€16.000
Infotel SA : ESEF	€25.000	€00.00	€25.000
Infotel SA : Travaux non récurrents (Plan AGA 2023, Opération Maroc et OAIO)	€6.000	€00.00	€6000.00
TOTAL	€171.100	€134.700	€299.800

Système interne de contrôle des cabinets

- La description du système interne de contrôle qualité de MAZARS et la déclaration de son organe de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement sont présentées dans le Rapport de transparence disponible sur son site internet ([Rapports de transparence de Mazars - Mazars – France](#)).
- La description du système interne de contrôle qualité de CONSTANTIN ASSOCIES (filiale de Deloitte & Associés) et la déclaration de son organe de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement sont présentées dans le Rapport de transparence disponible sur son site internet ([Rapport de transparence | Deloitte - France](#)).

Table de correspondance (1/2)

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Pages
Article 11 2. a) Déclaration d'indépendance du cabinet A et B	52,53
Article 11 2. b) Identification de chaque associé d'audit principal ayant pris part au contrôle	50
Article 11 2. c) Confirmation de la réception d'une déclaration d'indépendance des cabinets d'audit hors réseau ou des experts externes utilisés par le cabinet d'audit	45
Article 11 2. d) Description de la nature, de la fréquence et de l'étendue de la communication avec le Comité d'audit ou l'organe qui remplit des fonctions équivalentes au sein de l'entité contrôlée, l'organe de direction, d'administration ou de surveillance de l'entité contrôlée, y compris les dates des réunions avec ces organes	10
Article 11 2. e) Description de l'étendue et du calendrier de l'audit	10
Article 11 2. f) Description de la répartition des travaux en cas de co-commissariat	51
Article 11 2. g) Description de la méthodologie utilisée, parties du bilan qui ont fait l'objet d'une vérification directe et celles qui ont été vérifiées sur la base de tests de systèmes et de conformité, incluant une analyse de toute variation substantielle par rapport à n-1 dans la pondération des tests de système et de conformité	14, 15
Article 11 2. h) Indication du seuil de signification quantitatif appliqué et, le cas échéant, le ou les seuils de signification pour certaines catégories d'opérations, certains soldes de comptes ou certaines informations à fournir ainsi que les facteurs qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification	44
Article 11 2. i) Indication et explication des appréciations relatives à des événements ou des conditions relevés lors de l'audit pouvant mettre sérieusement en doute la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Résumé de l'ensemble des garanties, lettres de soutien... dont il a été tenu compte pour l'évaluation de la capacité à poursuivre les activités	32
Article 11 2. j) Etat des faiblesses significatives détectées dans le système de contrôle financier interne de l'entité contrôlée ou de celui de l'entreprise mère et/ou dans son système comptable ; pour chacune de ces faiblesses significatives détectées, le rapport indique si la direction a remédié ou non à la faiblesse en question	47

Table de correspondance (2/2)

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Pages
Article 11 2. k) Indication des cas importants supposant le non-respect des dispositions législatives et réglementaires ou des statuts, dans la mesure où ils sont jugés pertinents pour permettre au Comité d'audit d'accomplir ses tâches	49
Article 11 2. l) Indication et analyse des méthodes d'évaluation appliquées aux différents éléments des états financiers annuels ou consolidés, y compris l'impact des changements intervenus dans ces méthodes	46
Article 11 2. m) Indication du périmètre de consolidation et des critères d'exclusion appliqués par l'entité contrôlée aux entités non contrôlées; indication sur la conformité au cadre de l'information financière des critères appliqués	42
Article 11 2. n) Identification, le cas échéant, des travaux d'audit réalisés par des auditeurs de pays tiers n'appartenant pas au réseau du contrôleur légal chargé des comptes consolidés	17
Article 11 2. o) Indication sur l'obtention ou non de tous les documents et explications demandés	25
Article 11 2. p) Indication des éventuelles difficultés importantes rencontrées pendant l'audit, problèmes significatifs découlant de l'audit qui a été discuté ou a fait l'objet d'une correspondance avec la direction, tout autre problème découlant de l'audit qui selon le jugement professionnel de l'auditeur est important-pour la supervision du processus d'information financière	22,23
Article 11 3. Raisons d'un désaccord éventuel au sein du collège des contrôleurs légaux	N/A
Article 5.3. b) Indication des services fiscaux et d'évaluation fournis par le <u>réseau du cabinet A et le réseau du cabinet B</u>	45

Deloitte.

Mazars ACA

